

Les bretons d'Aquitaine

In: Bulletin de la Société française d'économie rurale. Volume 2 N°1, 1950. Compte rendu des réunions de travail des 10 et 11 mars 1950. pp. 33-38.

Citer ce document / Cite this document :

Mévellec . Les bretons d'Aquitaine. In: Bulletin de la Société française d'économie rurale. Volume 2 N°1, 1950. Compte rendu des réunions de travail des 10 et 11 mars 1950. pp. 33-38.

doi : 10.3406/ecoru.1950.1182

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_1146-9374_1950_num_2_1_1182

LES BRETONS D'AQUITAINE

par M. l'Abbé MÉVELLEC
Aumônier des Bretons du Sud-Ouest

Dans l'introduction du livre qui rend compte du curieux phénomène social unique en France, que l'on appelle la migration intérieure rurale bretonne vers l'Aquitaine (1) M. Chombart de Lauwe écrit ceci :

« L'installation d'une colonie bretonne dans les Pays de la Garonne pendant la période entre les deux guerres est en effet un test important pour l'agriculture française. Des Bretons habitués au fermage, cultivant avec les chevaux, plus éleveurs que cultivateurs, se sont adaptés au métayage, à la traction bovine, à la culture du maïs et de la vigne ; cela en dit long sur le prétendu manque de perméabilité au progrès technique du paysan français. A ces difficultés, il faut ajouter, comme le montre fort bien M. l'Abbé Mévellec, les différences de tempérament, de coutumes, de langage et même de zèle religieux des populations des deux régions.

« Une entreprise malaisée a donc été réussie. Le mérite en revient principalement aux organismes professionnels bretons qui ont non seulement dirigé et canalisé l'émigration, mais surtout organisé l'installation des agriculteurs. Certes, l'Etat a donné une aide financière, mais c'est grâce à la persévérance et au dévouement de quelques syndicalistes que cette œuvre de longue haleine a été menée à bien.

« L'aumônerie des Bretons d'Aquitaine n'a pas peu contribué à fixer les nouveaux arrivants en leur apportant le réconfort spirituel selon la tradition de leur province, en créant un journal, en organisant des réunions périodiques, etc... en un mot en faisant que ces paysans ne soient plus dépayés.

« Des esprits chagrins ne manqueront pas de dire : 1.200 familles d'agriculteurs, soit au maximum une dizaine de milliers de personnes : c'est bien peu de chose en comparaison de la population agricole de chacune des deux régions. Ce n'est point notre avis. L'importance numérique de la colonie bretonne d'Aquitaine est du même ordre de grandeur que l'implantation des colons français en Tunisie. De plus, cette migration, très active de 1921 à 1925, puis ralentie par la suite, mais jamais complètement arrêtée, ne pourrait-elle être reprise sur un rythme accéléré ? La question présente un réel intérêt. Nous avons calculé que de 1921 à 1936, 200.000 agricul-

teurs environ avaient quitté l'agriculture bretonne ; cette émigration freinée par la guerre reprend depuis la libération. Du point de vue de la technique agricole, cet exode rural qui porte, en partie, sur le trop-plein de population résultant des excédents de naissances sur les décès n'est pas un mal. Mais il faut s'assurer que les émigrants trouveront en dehors du pays natal des conditions de vie humainement acceptables. L'Aquitaine peut-elle encore accueillir chaque année un contingent important ?

« Nous pensons qu'il faut répondre par l'affirmative à condition que les Bretons conservent leurs qualités traditionnelles de frugalité, qu'on leur prête des capitaux assez importants pour équiper leurs exploitations, qu'ils ne portent pas leurs efforts sur les terres dont la productivité a été reconnue manifestement insuffisante.

« Sous ces réserves imposées par le bon sens (et peut-être plus considérables qu'elles ne paraissent au premier abord), l'émigration pourrait reprendre à une échelle importante. Un travail de prospection analogue à celui fait par les pilotes bretons après la première guerre mondiale, doit évidemment précéder toute nouvelle installation d'envergure. »

Le but de cette causerie n'est pas d'extraire devant vous le contenu de ce livre, mais de vous montrer et de vous démontrer que l'histoire de la colonie bretonne est bien un test et qu'elle présente un grand intérêt, non seulement pour toutes les personnes s'intéressant aux deux régions de Bretagne et du Sud-Ouest, mais encore pour tous les spécialistes des questions agricoles dont vous êtes, mes chers messieurs.

Je ne veux pas faire l'historique de la colonie dont je suis le deuxième aumônier. Ce serait trop long et ce n'est pas nécessaire. Je vous signale seulement au passage qu'un des fils d'émigrés bretons du Périgord, M. l'Abbé P. Cadalen, réunit actuellement les éléments d'une thèse de doctorat à soutenir devant la Faculté de Bordeaux sur les Bretons d'Aquitaine. Elle serait quelque peu semblable à celle que soutint en 1928, M. Peyret devant la Faculté de Bordeaux, sur le problème des émigrés italiens en Sud-Ouest.

Il y sera sans doute question des causes générales et

(1) *Les Bretons d'Aquitaine* par M. l'Abbé F. MÉVELLEC. Nantes 1949.

des causes occasionnelles du départ des Bretons appelés dans le Sud-Ouest, de la formation des premiers convois, de leur accueil en Périgord, de leur implantation dans une terre nouvelle, de leur adaptation au milieu, de leur lente assimilation.

Je voudrais ici, mes chers messieurs, vous montrer seulement quelques aspects du phénomène. Ce sont d'ailleurs les aspects essentiels. Faut de les étudier à fond, on risquerait de passer à côté de la question et de ne pas comprendre.

Disons tout d'abord que la colonie a été dirigée, que c'est la seule migration intérieure rurale qui en France ait été organisée. Disons ensuite qu'elle a été suscitée par des initiatives privées. Le Gouvernement n'a fait qu'exercer son contrôle, en contrepartie évidemment d'une aide financière.

Tout cela nous amène tout de suite à parler du Congrès National des Unions des Syndicats Agricoles de Strasbourg en juillet 1920. C'est là que pour la première fois a été portée devant l'opinion publique française la question de savoir comment on résoudrait deux problèmes contradictoires : l'excès de main-d'œuvre agricole sévissant dans certains départements de Bretagne, et la pénurie de la main-d'œuvre constatée dans tous les départements du Sud-Ouest.

Ce fut M. de Guébriant qui dénonça la situation pléthorique de la main-d'œuvre agricole en Bretagne au sortir de la guerre 14-18. Il le fit pour le Finistère d'après les renseignements d'un des administrateurs de l'Office Central Agricole de Landerneau, M. François Tynevez qui n'avait pas vu sans inquiétude un début d'exode vers le Canada et les Etats-Unis et qui voyait avec plus d'inquiétude encore venir la fin du moratorium qui avait reculé jusqu'à 1921 l'échéance de sept années de baux en fermage, s'échelonnant de 1914 à cette date. De nombreux événements étaient en vue et les jeunes avaient leur avenir bouché. En Sud-Ouest, d'autre part, les dirigeants agricoles des départements baignés par la Dordogne, le Lot et la Garonne, voyant fondre vers le même moment les effectifs de leur paysannerie par dépopulation et désertion des campagnes, se préoccupaient déjà d'attirer vers leurs pays la main-d'œuvre étrangère : Italiens, Espagnols, Belges, Polonais. Les Vendéens, qui, depuis 1880, descendaient vers la Garonne, ne suffisaient plus, tant s'en faut, et les Auvergnats de l'Aveyron guère davantage. Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Puy, député du Tarn-et-Garonne, n'ignorait pas non plus les besoins des provinces déshéritées des bords de la Garonne.

Il fut décidé que les deux plaies du moment de l'agriculture française seraient guéries l'une par l'autre entre Unions de Syndicats Agricoles par l'intermédiaire de l'Union Centrale de Paris. Le Ministère de l'Agriculture serait mis au courant et invité à collaborer. Il pouvait aider par ses finances et par la mise à contribution du Bureau Central de la main-d'œuvre agricole appuyé par les directeurs des Services Agricoles départementaux.

Disons tout de suite que l'Union des Syndicats Agri-

coles Périgord-Limousin était représentée à Strasbourg par ses Président et vice-président : MM. de Marillac et de Presles. L'Agenais et les autres pays de Moyenne-Garonne n'avaient pas pu organiser leur union et n'avait donc pas de délégués au Congrès National. Ce détail aura de l'importance pour plus tard, quand il s'agira de faire le choix pour les émigrés de leur terroir d'expansion.

Comment furent réalisées les conclusions du Congrès de Strasbourg ? Une enquête fut d'abord décidée dans toute la France pour rechercher les régions qui pourraient être les plus hospitalières pour les Bretons.

Une lettre circulaire signée de M. Delalande, Président de l'Union Centrale des Syndicats de France, et de M. de Guébriant, Président de l'Union des Syndicats du Finistère, fut adressée aux dirigeants du syndicalisme agricole des diverses régions de France pour exposer la situation et faire part du remède mis en avant. En même temps, une permanence était créée à Paris, dans les bureaux de l'Union Centrale, où M. de Cazenove se chargea de faire la liaison entre M. de Guébriant et les Unions régionales.

Le Parlement ne resta pas étranger à la crise bretonne. Le 4 février 1921, M. Vincent Inizan, député du Bas-Léon, en signalait les dangers du haut de la tribune. Prévenu par ce discours, le Ministre de l'Agriculture, M. Chéron, chargeait M. Brancher, chef de bureau de la main-d'œuvre au Ministère et, plus tard, secrétaire général de la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture, de mener une enquête parallèle à celle des organismes privés. Sur ce terrain, les services du Ministère et l'Union des Syndicats de Landerneau devaient fatalement se rencontrer : ils se rencontrèrent effectivement pour comparer leurs programmes ; on constata leur similitude.

L'Office Central des Syndicats Agricoles du Finistère se vit d'ailleurs chargé officiellement par le Ministère de prendre dans le département toutes les initiatives jugées nécessaires. M. Puy, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture fit immédiatement adresser à tous les départements français de la Métropole un double questionnaire où l'on demandait, d'une part, la liste de fermiers manquant d'exploitation avec, si possible, le relevé du cheptel, des ressources et des bras dont ils pouvaient disposer, d'autre part, la liste des exploitations à vendre, à louer ou à donner en métayage.

Parmi les 150 premières exploitations proposées, une seule se trouvait au-dessus de la Loire, entre la Bretagne et la Seine, dans l'Eure, canton de Bernay. La Dordogne était le département où le plus grand nombre de fermes était offert. Le dévouement de M. Bacon, Directeur des Services Agricoles à Périgueux, ne fut peut-être pas étranger à cette offre si large de domaines. En tout cas, le zèle de MM. de Marillac et de Presles, dirigeants de l'Union Périgord-Limousin, présents à Strasbourg, y fut pour quelque chose. Dès les débuts, ils s'étaient montrés acquis à l'idée de la transplantation des familles bretonnes.

Les propriétaires gascons des pays de la Garonne

n'avaient pas d'organe d'expression. Ils n'avaient jamais pu mettre debout leur Union de Syndicats Agricoles. Ils étaient d'ailleurs habitués à la pénétration italienne et s'en accommodaient. Le Périgord, au contraire, se voyait pour la première fois devant une paysannerie vraiment déficitaire, et il était plutôt tenté par la main-d'œuvre française. Pour toutes ces raisons, ce fut la Dordogne qui fut retenue comme déversoir pour le trop-plein breton. D'ailleurs par la nature du sol, le climat, ses méthodes de culture, ce département offrait à l'expansion bretonne les conditions les plus avantageuses.

Ici, il faut ouvrir une parenthèse : Pourquoi la transplantation envisagée s'est-elle faite d'un pays de fermage à un pays de métayage ? Cette question a un sens. La migration spontanée des paysans bretons se faisait jusqu'alors normalement selon une aire de dispersion qui ne sortait pas des cadres de la vieille Armorique dans sa plus grande expansion, celle d'avant la conquête romaine qui comprenait une partie de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et même de l'Aunis.

Dans cette grande région économique, le mode d'exploitation, en dehors du faire-valoir direct, est plutôt le fermage. Or, nous l'avons vu, d'après les résultats de l'enquête précitée, ces pays ne présentaient aucun débouché aux Bretons. Force était de frapper ailleurs.

L'Aquitaine qui s'offrait à toujours été un pays de métayage. C'est même le métayage qui fit dans le passé la grandeur de sa paysannerie. On ne pouvait changer les structures agricoles au bénéfice des arrivants. Ces choses ne se font pas en un jour. Le passage d'ailleurs d'un pays d'élevage à un pays de polyculture, autant que le brusque changement de climat, nécessitait un stade d'apprentissage. Aucun mode de cultiver ne pouvait le rendre plus fructueux et en tout cas moins risqué que le système de métayage. Il faut savoir en effet qu'en Périgord d'une manière générale, c'est le patron qui fournit le cheptel mort et le cheptel vif de souche. C'est lui qui fait toutes les avances. L'étranger qui vient sur le domaine n'a qu'à amener ses bras, sa valise et son mobilier de maison. Par ailleurs, c'est le propriétaire, ou son représentant, qui a la direction générale et la responsabilité des achats et des ventes sur le domaine. Le métayer n'a qu'à se laisser conduire. Dans les premières années, c'est tout profit pour le métayer qui ne connaît pas encore sa terre ni les mœurs du pays.

Mais, hâtons-nous de le dire, nos paysans bretons s'il se soumièrent d'assez bonne grâce dans les débuts au système de métayage, n'envisageaient jamais cette situation pénible pour leur caractère personnel et indépendant que comme un stade de démarrage dont ils avaient hâte de sortir. N'oublions pas non plus qu'à côté du faire-valoir direct et du métayage, l'échelle sociale agricole du Périgord qui est très riche a encore d'autres barreaux. A côté des métairies grandes et petites, il y a aussi les fermes en location, avec ou sans cheptel mort et parfois vif, il y a les bordiers, les brassiers, les estiviers, il y a toutes les nuances du domesticat agricole pour célibataires et pour ménages. C'est la polyculture qui permet tout cela.

L'Office Central Agricole de Landerneau, en conseillant aux migrants de faire l'apprentissage du pays comme métayers, ne les écartera pas du fermage ni de la propriété. Il leur demandera seulement d'attendre avant de faire du définitif.

Les candidats aux départs ont donc été pris en charge d'avance du côté breton et aussi en quelque sorte du côté périgourdin par les dirigeants de l'Union des Syndicats Agricoles.

Comment s'est fait le transvasement, sur combien de familles a-t-il porté et à quelle cadence s'est-il effectué ?

Raconter le travail des pilotes-prospecteurs et l'histoire des sept convois qui se sont échelonnés de 1921 à 1924 serait répondre suffisamment à ces trois questions, mais cela nous entraînerait trop loin.

Disons seulement ceci : les trois pilotes finistériens MM. l'abbé Lanches, François Tynevez et Pierre Le Bihan convoyèrent en Tarn-et-Garonne 10 familles, en Lot-et-Garonne 8, en Charente 2 et en Périgord 207. Ce dernier groupe constitue la colonie de base, la souche-mère. On lui enverra de Bretagne en 1925 un aumônier, délégué permanent de l'Evêque de Quimper et de l'Union des Syndicats du Finistère, l'un des trois pilotes, M. l'abbé Lanches lui-même. Jusqu'à l'arrivée de son successeur en 1934, il ne sera question que de la seule colonie diocésaine du Périgord, la colonie dirigée proprement dite.

Un mot de la physionomie propre de cette colonie.

C'est le mode de placement et le choix des domaines qui la constituèrent, autant que le mode d'exploitation et les secours obtenus des Pouvoirs Publics et des autorités locales. Les dirigeants bretons et périgourdins, en élaborant le plan de distribution des familles bretonnes avaient voulu :

a) Garder les Bretons groupés autant que possible autour des centres et des sous-centres bien choisis, donc créer pour eux des îlots pour qu'ils puissent se soutenir et se contrôler.

b) Se procurer des terres se prêtant aux modes de culture bretonne : céréales, élevage, légumes.

c) Aménager, assouplir le système de métayage déjà en vigueur dans le pays. C'est ainsi qu'on arriva à établir un bail-type présenté par M. de Presles, du côté périgourdin, et corrigé par M. de Guébriant, du côté breton.

Les vieux métayers périgourdins n'avaient la plupart du temps qu'un simple contrat verbal renouvelé d'année en année par tacite reconduction. Pour les Bretons, il fut écrit. Au lieu d'être annuel, il était de 3-6-9 ans, résiliable tous les trois ans, parfois dans les deux parties, parfois pour les métayers seulement, à condition d'un préavis de six mois. La part ordinaire des redevances en nature au patron fut souvent diminuée. Sur les récoltes de châtaignes, le bailleur continuait à se réserver à son profit personnel deux ou trois sacs et sur la récolte de pommes de terre 5 hectolitres de plants triés.

Mais sur le chapitre des dépenses, totalement à moitié dans le système ordinaire, l'on faisait assez souvent une exception pour l'achat des engrais dont les deux tiers des frais incombait au seul patron. Pour sa part d'impôts fonciers, le métayer payait une somme forfaitaire et rien n'était changé pour les frais de battage : la batteuse se payait par moitié et le preneur nourrissait le personnel travaillant autour de la machine.

Pour le cheptel vif, l'on innovait. Le métayer était autorisé à tenir pour son usage de lait et de beurre deux vaches laitières qui seraient estimées et versées dans le cheptel de souche moyennant une redevance de 100 francs par tête de vache. Les veaux issus seraient incorporés dans les bénéfices.

On arrêta une nouvelle manière de prendre en charge le cheptel à l'entrée et de le rendre à la sortie. Jusqu'alors le cheptel était estimé en valeur d'argent seulement. Désormais, le métayer le prendra à l'entrée en jouissance suivant état et estimation contradictoires. A la sortie, il en laissera de pareille valeur, mais aussi de consistance. Le métayer aura à sa charge la moitié du cheptel vif et il sera fait un état descriptif et estimatif suivant le poids, le sexe, l'âge et la race. Il s'agit, à la sortie, de rétablir, de reconstituer la souche dans son état premier, sinon valeur première.

On gardait les clauses sur les luzernières, les noyers, sur les prairies naturelles à graines, les piquets de vignes, le bois de chauffage, clauses comprises ou pas comprises des émigrés, mais qui finiront, à la longue, par être respectés automatiquement comme des usages admis.

Ce ne fut d'ailleurs qu'à la longue que les Bretons s'habituerent au métayage et à la terre du Périgord. Les premières années, M. l'abbé Lanches, comme pilote et comme aumônier, eut à aplanir beaucoup de différends entre preneurs et bailleurs. Était-ce que ceux-ci n'avaient pas été bien choisis ? Il faut avouer qu'à part les Bretons et les employeurs en cause dans le deuxième convoi, le triage des migrants avait été bien effectué au départ par les pilotes et le triage des patrons aux bases d'arrivée bien effectué aussi par les dirigeants de l'Union Périgord-Limousin. Le choix des domaines n'avait pas été mauvais non plus et la distribution était plutôt heureuse : une partie dans la vallée de l'Isle (cantons de Saint-Astier, Neuvic et Mussidan), une partie aux environs de Périgueux, une partie dans les terres blanches, les terres à blé du Ribéacois, vers la plaine de Cherval et de Verteillac, une partie sur le plateau limousin de Lanouille, autour du grand domaine du Maréchal Bugeaud, une partie enfin vers Le Bugue, dans la vallée de la Vézère ou les côteaux environnants.

Les convois successifs n'ont donc déversé en Dordogne ou sur les lisières qu'un peu plus de deux cents familles, en tout un millier de personnes. Le mouvement dirigé s'est arrêté en 1924. Or, il y a aujourd'hui en Sud-Ouest 1.500 familles avec lesquelles l'aumônerie bretonne est en relation soit par visite soit par le journal. Sur ces 1.500 familles, une centaine sont de milieu citadin, et une autre centaine font la pêche à Arcachon. Il resterait tout de même 1.300 familles rurales. La plupart sont des

familles de souche, c'est-à-dire que sur les cahiers de l'Œuvre, l'on a très peu tenu compte des foyers qui ont éclaté par mariage, les tronçons de ceux-ci étant très difficiles à suivre là surtout où le mariage a été mixte.

Que s'est-il donc passé ?

Il y a eu ceci : c'est que le mouvement déclenché vers le Périgord par les Syndicats Agricoles bretons s'est continué de lui-même de 1924 à 1930, jusqu'à doubler le chiffre des migrants. Les Bretons se sont d'abord attirés, le voisin a appelé le voisin, le frère a appelé le frère, le cousin a appelé le cousin et ainsi de suite. Il est arrivé aussi que les départements limitrophes du Finistère ont copié celui-ci, quand, comme les Côtes-du-Nord, pour un convoi ou deux, ils n'ont pas été invités à se mettre dans le même train.

Voilà pour le Périgord.

Mais en même temps aussi, un autre mouvement, spontané celui-là, a porté les capitaux et le cheptel breton autant que les personnes elles-mêmes, un peu plus au sud vers la Garonne et la vallée du Dropt, dans cet Agenais qui semblait jusqu'alors réservé aux Italiens. Le grand déversoir a été l'arrondissement de Marmande qui compte aujourd'hui le double de familles bretonnes de l'arrondissement de Périgueux, grand par lui-même et encore agrandi de l'arrondissement de Ribérac, nouvellement supprimé.

Les Bretons qui ont tenté par leurs propres moyens l'aventure en Lot-et-Garonne, pour ne pas parler du Gers et du Tarn-et-Garonne, accusent un recrutement social supérieur à ceux qui étaient dirigés sur la Dordogne. Ils se mettaient en route avec un capital pécuniaire, intellectuel, religieux, moral très appréciable. Ils voulaient acheter du premier coup, ou, du moins, se mettre fermiers. Ils n'envisageaient pas un stage préparatoire d'apprentissage.

Ils couraient le risque à l'aveugle. De mauvaises surprises leur furent réservées. Ils eurent des démêlés à la fois avec leurs vendeurs et leurs agents d'affaires, les bailleurs, les experts et les gens du terroir en général. Ils perdirent à ce jeu une somme de deux millions pour erreur sur la valeur locative des terres ou leur valeur vénale et ils en pâtirent pendant les premières années. Ceux qui se résignèrent au métayage furent encore les mieux inspirés.

Heureusement qu'ils furent plutôt heureux dans le choix de leur nouveau terroir, et aujourd'hui les Bretons situés sur les bords de la Garonne ou entre la Garonne et le Dropt ont le plus fort roulement d'affaires, ou en tout cas, le plus beau train de ferme de toute la colonie. C'est dommage que de 1925 à 1935, ils furent ignorés de l'aumônerie bretonne qui ne commença à devenir provinciale qu'à partir de cette dernière date.

Une question maintenant : Toutes les familles de souche de la colonie ont-elles été détectées et prospectées ? Non.

Tous les jours, il s'en découvre de nouvelles dans les départements limitrophes des deux blocs de base qui sont le Périgord et l'Agenais. Plus d'une centaine certainement sont restées jusqu'ici à l'écart des visites de l'aumônier.

Est-il possible d'évaluer les nouveaux foyers de la deuxième génération ? Non. Tout ce que l'on peut dire,

c'est que les familles de souche étant de puissante vitalité, il faudra bientôt compter quatre ou cinq nouveaux foyers par mariage. Dans quelque temps, les Bretons, évalués à 12.000 jusqu'à ce jour, vont être portés à 30.000. Ce n'est pas encore le miracle acadien, mais nous sommes sur la voie.

TRAVAIL DES BRETONS EN SUD-OUEST

L'on dit communément que sur l'ensemble des départements occupés, les Bretons ont défriché ou porté à leur juste rendement, sinon au maximum, 20.000 hectares de terres. Il faut savoir que chaque famille bretonne un tant soit peu nombreuse peut facilement se charger de 20 à 30 hectares de terres labourables. Avec les Italiens, ce sont eux qui occupent ce qu'on appelle les grandes propriétés du Sud-Ouest. Or, rares sont ceux qui peuvent se flatter d'avoir eu pour leurs débuts un domaine en bon état de marche... Et pour cause : avant de céder une terre à un lointain émigré, l'on attend ordinairement qu'elle soit épuisée. C'est ce que les Bretons, venant d'une région où la concurrence joue en faveur de la bonne tenue des fermes, ne sauront pas voir du premier coup. Les Bretons seront des défricheurs ou des restaurateurs.

Quel sera leur stimulant ? Ayant beaucoup d'enfants à nourrir, ils auront de l'ardeur à produire, à pousser le rendement. C'est une nécessité de salut. Venant d'un pays où, depuis quelques années sous la pression des syndicats agricoles et dans le sillage de vrais guides paysans, les méthodes de culture avaient fait un bond en avant, les émigrants manifestent une compétence professionnelle supérieure sur le chapitre de l'élevage, des assolements, des engrais, des machines, de l'outillage en général. Enfin, ils auront toujours devant les yeux l'image vivante de la ferme qu'ils viennent de quitter, à la hauteur de laquelle ils voudront porter le rendement de celle qu'ils occupent et à laquelle aussi ils voudront donner une physionomie générale toute semblable pour les façons de traiter les terres. C'est ainsi qu'ils voudront cultiver par les chevaux, avoir des vaches laitières, faire du beurre, engraisser beaucoup de cochons, faire des prairies artificielles, pousser les fourrages de toutes les manières.

Laboureur, éleveur, voilà leurs deux caractères distinctifs. Ce n'est que par nécessité et en rechignant qu'ils deviendront des planteurs de tabac et vigneron, qu'ils apprendront à tirer parti des sous-produits du sol, à faire les eaux-de-vie du pays, dans le même moment où les femmes se mettront à étudier les recettes culinaires locales et à se mettre tout doucement aux façons de concevoir la table périgourdine.

Au bout d'un certain temps, après quelques heurts avec les propriétaires, et aussi quelques échecs, l'on verra doucement, obstinément, les Bretons imposer leurs manières de faire, adaptées toutefois aux nécessités du lieu. Dans les terres légères, on labourera aux chevaux. Dans les terres argileuses, on labourera aux bœufs et l'on n'emploiera les chevaux que pour le rouleau, la herse, les charrois sur plat et la route en général. L'on abandonnera le colza pour le seigle de printemps, les choux-navets pour les raves, le trèfle pour le sainfoin et la luzerne. L'on n'essaiera plus la farouche, mais l'on tiendra ferme pour les vaches bretonnes ou normandes à cause du beurre et l'on ne gardera les hollandaises ou bordelaises que pour les rares laiteries du pays. L'on tiendra ferme aussi pour les assolements et l'emploi des engrais de base ou de couverture. L'on essayera les pommes de terre dont on cherchera tous les ans ou tous les deux ans des plants sélectionnés en Limousin ou, mieux, en Bretagne. L'on fera tant et si bien sur le chapitre des chevaux qu'aux foires-expositions, il y aura, à un certain moment, un concours spécial pour les éleveurs bretons et que, dans les haras de Périgueux, l'on fera venir des étalons de Bretagne. Mieux, certains Bretons deviendront étalonniers et ne manqueront pas de clients.

DISCUSSION

M. Tissot, président, remercie M. l'Abbé Mévellec pour son exposé si vivant et, se félicitant de la présence de M. de Guébriant — dont le rôle dans l'organisation des migrations a été essentiel — lui donne la parole.

M. de Guébriant. — Il faut, en premier lieu, souligner que tous les efforts entrepris l'ont été pour maintenir la famille avant de l'être pour maintenir la terre. C'est l'idée dominante de toute l'œuvre.

Il faut souligner aussi l'aide que nous avons reçue du Ministère de l'Agriculture. Nous sommes venus dans cette maison et y avons trouvé l'appui complet de M. Brancher; nous avons bénéficié d'études faites par ses services.

M. l'Abbé Mévellec a décoché quelques flèches aux Gascons. Toutefois, n'oublions pas l'accueil sympathique reçu non seulement des dirigeants mais de toute la population. Si la situation avait été renversée, je me demande si des Bretons auraient été aussi accueillants.

M. Locart. — Il me semble que les deux principales causes de la réussite de l'opération sont : la présence d'organisations syndicales compétentes et fortement articulées; l'utilisation du métayage comme moyen d'adaptation des immigrants. Aujourd'hui, on ne veut plus du métayage et l'on est conduit à adopter des formules de « stages » qui sont des métayages déguisés sans en avoir tous les avantages.

La présence d'immigrants vendéens n'a-t-elle pas été un facteur d'émulation et, en même temps, l'origine de quelques difficultés ?

Enfin, je voudrais demander à M. l'Abbé Mévellec ce qu'il pense de l'avenir des deuxième et troisième générations d'immigrants. Si M. de Guébriant amenait 1.300 nouvelles familles, ne risquerait-il pas d'être mal reçu ?

M. Legendre. — Quel a été le pourcentage d'échecs ?

M. Coutin. — M. l'Abbé Mévellec nous a parlé de 20.000 hectares,

et de 1.300 familles, cela fait des exploitations dont la superficie moyenne est de 15 à 16 hectares. Comment vont-elles s'adapter quand les possibilités de travail de la famille paysanne seront accrues (adolescents, mécanisation...) ? Cette question est particulièrement délicate dans ces régions d'habitat dispersé.

En outre, je serais très désireux d'avoir des éclaircissements sur le problème du financement des améliorations agricoles qui ont accompagné la migration. La quasi ruine de nombreux propriétaires gascons n'a-t-elle pas freiné l'effort d'investissements ?

M. l'Abbé Mévellec. — Faute de renseignements statistiques que des travaux en cours s'efforcent de rassembler, il me sera difficile de répondre à toutes ces questions.

N'ayant pas été présent au début des migrations, il m'est impossible de dire avec précision quel a été le pourcentage d'échecs. En tout cas, il y eut très peu de retours au pays. Les Vendéens ont été peu nombreux. C'est plutôt entre Bretons et Italiens qu'il y a eu, en quelque sorte, concurrence.

L'adaptation de la famille aux domaines s'est faite par des changements d'exploitation qui ont été assez nombreux. L'installation de la seconde génération a pu avoir lieu sans trop de difficultés. Cette seconde génération n'a pas toutes les qualités de celle de ses parents. Si elle parle mieux, elle écrit plus mal. Elle ne défrichera pas. La troisième génération parlera gascon... Son installation sera délicate. Il est certain que la capacité d'absorption du pays a beaucoup diminué.